

BOURSE D'ACCESSION A LA PROPRIETE DE LA VILLE DE MARK

Afin d'aider les ménages modestes souhaitant devenir propriétaires, la Ville de Marck propose une bourse d'accèsion à la propriété.

Le montant de cette aide est fixé par le Conseil d'administration du CCAS. Il tient notamment compte de la composition du foyer, de la situation professionnelle du couple, du financement du projet et des éventuels travaux à réaliser.

Cette aide s'adresse aux ménages modestes ne disposant pas d'apport personnel et dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Pour en bénéficier, vous devez également :

être un jeune couple d'une moyenne **d'âge maximale de 35 ans (moins de 70 ans cumulés à la date de la demande)**

être primo-accédant

acheter un logement construit avant 1990

acquérir un bien situé à Marck, au Fort-Vert ou aux Hemmes-de-Marck

occuper ce logement comme résidence principale.

Si vous remplissez l'ensemble de ces conditions, vous devez [télécharger et compléter le dossier de candidature](#), puis le déposer auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS), situé au 11 rue Saint-Martin à Marck.

La demande doit être déposée dans un délai de 6 mois suivant la signature de l'acte authentique de vente

Votre dossier sera ensuite examiné par le Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Marck.

<https://ville-marck.fr/quelles-sont-les-aides-municipales>

Ville de Marck:

2 place de l'Europe

62730 - Marck

<https://www.ville-marck.fr/>